COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

SUITES AU RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège O'Sullivan de Montréal

Septembre 2015

Québec

Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial
Québec

Bureau de la présidente

Québec, le 28 octobre 2015

Madame Joanne Rousseau
Directrice générale
Collège O'Sullivan de Montréal
1191, rue de la Montagne
Montréal (Québec) H3G 1Z2

Objet : Suivi aux rapports d'évaluation du programme *Comptabilité financière informatisée* (LCA.AU) et d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 24 septembre 2015, le suivi apporté aux recommandations émises lors des opérations portant sur l'évaluation du programme *Comptabilité financière informatisée* et sur l'évaluation de l'application de la PIEA.

Dans son rapport d'évaluation du programme *Comptabilité financière informatisée* de septembre 2007, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que les évaluations des apprentissages mesurent l'atteinte des objectifs selon les standards visés. De plus, lors de l'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission avait à nouveau recommandé au Collège de s'assurer que l'évaluation des apprentissages permet d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards visés, et ce, pour chaque étudiant.

En suivi à ces recommandations, le Collège a fait parvenir un échantillon de neuf plans de cours avec les évaluations finales afférentes. La Commission constate que le Collège, pour s'assurer que les évaluations finales sont intégratives, a conçu un formulaire que les professeurs remplissent et que la Direction des études approuve. Ce formulaire est adapté à chaque cours. Le professeur doit notamment y indiquer comment son évaluation finale de cours permet d'évaluer l'atteinte de la ou des compétences en indiquant, pour chaque élément de compétence, la ou les parties de l'évaluation qui le jugent; les formulaires correspondants ont d'ailleurs été joints aux évaluations finales transmises par le Collège. La Commission tient à souligner la pertinence du mécanisme développé par le Collège afin d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages. En s'appuyant sur l'analyse qu'elle a faite de l'échantillon

888, rue St-Jean
4e étage – bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

des évaluations finales de cours, la Commission est arrivée à la conclusion que celles-ci permettent d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards visés, et ce, pour chaque étudiant. Les deux recommandations sont donc levées.

En ce qui concerne le programme *Comptabilité financière informatisée*, la Commission s'attend à recevoir un suivi par rapport à la recommandation restante qui porte sur la pertinence du programme.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

c. c. M. Patrick Desgroseillers, directeur des études

COPIE CERTIFIEE CONFORME